



Direction du CCAS - Direction des finances - CCAS

DELIBERATION N° 2022.10.40

du Conseil d'Administration du 13 octobre 2022

Décision modificative n°2 **Budget principal du CCAS de Versailles** **Exercice 2022**

Date de la convocation : 4 octobre 2022

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Agnès de LONGUEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne FORBICE, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995,

Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux CCAS,

Vu la délibération n°2022.03.14 du Conseil d'administration du 31 mars 2022 relative au budget primitif 2022 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération n°2022.06.27 du Conseil d'administration du 28 juin 2022 portant sur la décision modificative n°1 du budget principal du CCAS de Versailles,

Monsieur le Vice-Président expose :

Cette décision modificative a pour objet l'inscription de crédits complémentaires sur :

- le chapitre 012 « charges de personnel » à hauteur de 35 000 € afin tenir compte de la revalorisation du point d'indice de 3,5% effective depuis le 1^{er} juillet 2022 ;
- le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour 17 000 €. Suite à un audit réalisé en début d'année, de nouveaux besoins ont été identifiés nécessitant d'investir dans le développement du logiciel d'aide sociale afin d'optimiser et sécuriser le traitement des aides et prestations délivrées par le CCAS, de mieux assurer la traçabilité des actions menées ainsi que leur analyse statistique.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

1) d'approuver la décision modificative n°2 telle qu'elle figure dans les tableaux ci-dessous :

décision modificative n°2 2022 du CCAS Dépenses de Fonctionnement					
<i>Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau</i>					
Compte	Libellé	Budget primitif	DM1	DM 2	TOTAL
TOTAL chapitre 011 - Charges à caractère général		1 067 000 €			1 067 000,00 €
64111	Rémunération principale	1 190 300,00 €		35 000 €	
TOTAL chapitre 012 - Charges de personnel		2 434 000 €		35 000,00 €	2 469 000,00 €
TOTAL chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		278 200 €			278 200,00 €
TOTAL chapitre 66 - Charges financières		21 000 €			21 000,00 €
TOTAL chapitre 67 - Charges exceptionnelles		10 000 €			10 000,00 €
TOTAL chapitre 042 - Dotations aux amortissements		305 000 €			305 000,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement		4 115 200 €	- €	35 000,00 €	4 150 200,00 €

décision modificative n°2 2022 du CCAS Recettes de Fonctionnement					
<i>Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau</i>					
Compte	Libellé	Budget primitif	DM1	DM2	TOTAL
TOTAL chapitre 013 - Atténuations de charges		178 500,00			178 500,00
TOTAL chapitre 70 - Produits services, domaines et ventes diverses		584 400,00	-		584 400
TOTAL chapitre 74 - Dotations, subventions et participations		2 327 000,00	-		2 327 000
TOTAL chapitre 77 - Produits exceptionnels		5 500,00			5 500
TOTAL chapitre 042 - Dotations aux amortissements		50 000,00			50 000
002 - Excédent de Fonctionnement reporté		4 851 730,70			4 851 730,70
TOTAL Recettes de Fonctionnement		7 997 130,70	-	-	7 997 130,70

**décision modificative n°2 2022 du CCAS
Dépenses d'Investissement**

Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau

Compte	Libellé	Budget primitif + reports	DM1	DM2	TOTAL
TOTAL chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		105 000,00 €			105 000,00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	33 064,80 €		17 000,00 €	50 064,80 €
TOTAL chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		33 064,80 €		17 000,00 €	50 064,80 €
20421	subvention d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études		40 000,00 €		40 000,00 €
TOTAL chapitre 204 - Subventions d'équipement versées		81 000,00 €	40 000,00 €		121 000,00 €
TOTAL chapitre 21 - Immobilisations corporelles		50 517,53 €			50 517,53 €
TOTAL chapitre 26 - participations et créances rattachées		478 163,00 €			478 163,00 €
TOTAL chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections		50 000,00 €			50 000,00 €
TOTAL Dépenses d'Investissement		797 745,33 €	40 000,00 €	17 000,00 €	854 745,33 €

**décision modificative n°2 2022 du CCAS
Recettes d'Investissement**

Seules les natures de compte modifiées apparaissent dans le tableau

Compte	Libellé	Budget primitif + reports	DM 1	DM 2	TOTAL
TOTAL chapitre 040 - Opérations de transferts entre section		305 000,00 €			305 000,00 €
TOTAL chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		4 200,00 €			4 200,00 €
TOTAL 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 063 394,66 €			4 063 394,66 €
TOTAL Recettes d'Investissement		4 372 594,66 €			4 372 594,66 €

2) de préciser que les crédits sont votés par chapitre.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 14 voix

